

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** J'aimerais reporter la motion à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour, conformément à l'article 48.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

L'ANALYSE DE RENTABILITÉ À MADISON  
(WISCONSIN)

Motion n° 173—**M. Broadbent:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents et études présentés, les 14 et 15 mai, à la Commission nord-américaine sur l'analyse de rentabilité, à Madison (Wisconsin) par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada et le département du Travail des États-Unis, et dont fait mention le communiqué de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en date du 6 mai.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen), je vous signale que les documents réclamés par cette motion seront bientôt publiés à la fois par l'Université Queen's et par l'Université du Wisconsin. Cela étant, le député consentirait-il à retirer son avis de motion?

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** D'accord.

**M. l'Orateur:** Retiré.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

L'ÉTUDE DE RENTABILITÉ DU PROGRAMME DE  
PERFECTIONNEMENT DES ADULTES

Motion n° 175—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'analyse de rentabilité du programme canadien de perfectionnement des adultes indiquant un rapport de 2.5:1 entre l'avantage et le coût, comme l'indiquait le sous-ministre adjoint de la Main-d'œuvre et de l'Immigration lors de la conférence à l'Université du Wisconsin le 14 mai 1969.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen), je dois vous signaler que l'étude en question ne se présente pas sous une forme matérielle commode. Le ministre ne juge donc pas utile de la reproduire à l'usage de la Chambre. Il se fera toutefois un plaisir de la mettre à la disposition du député. Cela étant, le député aimerait peut-être retirer son avis de motion.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** J'y consens.

**M. l'Orateur:** Retiré.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE PROGRAMME DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE  
DES EMPLOIS D'ÉTÉ

Motion n° 193—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie du projet d'étude de l'équipe spéciale chargée d'examiner la question des emplois d'été pour les étudiants, comme l'indiquait le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans son allocution prononcée le 23 mai dernier devant l'Association professionnelle du Canada.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) m'apprend que les documents réclamés dans la motion sont des documents de travail internes qu'utilise le personnel du ministère et, à ce titre, ils sont toujours secrets. C'est la raison pour laquelle je prierais le député de retirer son avis de motion.

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Reportée à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour en conformité de l'article 48 du Règlement.

L'ÉTUDE DU PROGRAMME DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE DES ADULTES

Motion n° 194—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de l'étude préliminaire du programme de formation professionnelle des adultes, indiquant un rapport de 3:1 entre les avantages et le coût, comme l'indiquait le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans son allocution du 23 mai dernier à l'Association professionnelle du Canada.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) fait savoir que l'étude en question n'existe pas sous une forme concrète pratique, et de ce fait le ministre ne voit aucune nécessité à la faire reproduire pour la Chambre. Cependant, il la mettra volontiers à la disposition du député pour qu'il l'examine. Donc, le député voudra peut-être retirer l'avis de motion.

**M. l'Orateur:** Retirée.

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)